

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL - SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

Le mardi 13 décembre 2022, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 6 décembre 2022 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

Présents : Pierre JAUBERTIE, Annick CIRARD, Michaël VIGIER, Brigitte BAZINGETTE, Alain COLLIN, Nathalie DUPUY, Pierre HENNINOT, Cendrine LAGRANGE, Sandrine HIVERT, Damien PASQUET, Olivia DARTINSET, Christian BESSE, Julien GRUGET, Didier SILVA.

Excusés : Emmanuel MOUTON a donné pouvoir à Nathalie DUPUY, Pauline AUBLANT a donné pouvoir à Cendrine LAGRANGE, Guillaume DELPRAT a donné pouvoir à Olivia DARTINSET, Philippe DUPUY a donné pouvoir à Pierre JAUBERTIE.

Absente : Carla ABREU.

Présents : 14 Excusés : 4 Absente : 1 Quorum atteint

La séance est ouverte à 18 h 30, Michaël VIGIER a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 novembre 2022 est adopté à l'unanimité. Deux modifications y sont apportées concernant la représentation culturelle de Vergt Patrimoine à l'Atrium, à savoir qu'il s'agit de l'affaire Chantal (et non Callas) avec un nombre de spectateurs de 134 (et non 105).

ORDRE DU JOUR

Rendu-compte des décisions du Maire

I Installation de Julien GRUGET

II Hangar MELIS

III Personnel

- a) Enveloppe du régime indemnitaire 2023
- b) Instauration du temps partiel dans la collectivité
- c) Recrutement d'un CDD aux services techniques

IV Aménagement de la cour de l'école maternelle

- a) Proposition d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage

V Dénomination de noms de rues

VI Amélia 2

- a) Dossier MERCIER et LABROUSSE

VII SDE 24

- a) Modernisation de l'éclairage public 2023

VIII Questions diverses

- a) Remerciements des élèves du collège
- b) Date des vœux du Maire

- c) Demande d'abribus supplémentaires
- d) Dangerosité à la sortie de Lambertie
- e) Biodéchets

* * * * *

Rendu-compte des décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

Décision n° 11-2022 - création d'un espace de loisirs intergénérationnel

- Choix du géomètre : Nicolas DESCAMP 6 1 900 € H.T.

Décision n°12-2022 - création d'un espace de loisirs intergénérationnel

- Choix du géotechnicien : bureau d'études VINIRE : 1 500 € H.T.

Décision n° 13-2022 - création d'un espace de loisirs intergénérationnel

- Choix du CSPS : Bureau VERITAS : 1 938 € H.T.

Décision n°14-2022 - création d'un espace de loisirs intergénérationnel

- Choix du maître d'œuvre : Atelier du Sillon
 - o Tranche ferme : 37 260 € H.T.
 - o Tranche optionnelle : 9 840 € H.T.

I Installation de Julien GRUGET

Suite à l'installation de Julien GRUGET lors du précédent conseil, ce dernier souhaite intégrer la commission d'Annick CIRARD (culture, tourisme, etc) et la commission de Brigitte BAZINGETTE (affaires scolaires social, etc).

II Hangar de M. MELIS

Monsieur le Maire fait part de la réunion qu'il a eue avec les adjoints et Monsieur Guillaume BOUGES de l'EPFNA (Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine) dans le cadre de l'achat du hangar MELIS.

Cet établissement, suite à la demande d'une collectivité, a la faculté d'acquérir un bien à la place de la commune et de lui recéder dans un délai maximum de 3 ans lorsque le projet est prêt à voir le jour. Cela permet à la commune d'éviter une avance de trésorerie et de pouvoir préparer sereinement le projet.

Monsieur le Maire informe que la commune pourra faire appel à cet établissement dans le cadre de l'achat des hangars de Monsieur MELIS dont la parcelle pourrait accueillir une crèche, construite et financée par le Grand Périgueux (la commune céderait le terrain, tout ou partie, pour l'Euro symbolique).

Le conseil municipal donne son accord de principe sur cette opération laquelle sera finalisée par une convention entre l'EPFNA et la commune.

III Personnel

- a) Détermination de l'enveloppe du régime indemnitaire 2023

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter l'enveloppe du régime indemnitaire soit 39 000 € pour 2023 (l'an dernier, elle avait été réévaluée de 4 000 € pour tenir compte de la rémunération des agents recenseurs et revient donc à 39 000 € cette année).
Accord de l'assemblée délibérante.

b) Passage à temps partiel de Carole ALARY

Carole ALARY a demandé à prendre un temps partiel afin de pouvoir exercer ses fonctions de Maire dans sa commune. Elle demande un temps partiel à 28/35^{ème}.
Le comité technique du CDG 24 a émis favorable à la mise en place du temps partiel.
Le Conseil municipal valide l'instauration du temps partiel au sein de la collectivité et charge Monsieur le Maire de son application.

c) Recrutement d'un agent polyvalent des services techniques en C.D.D.

Un agent des Services Techniques, en contrat aidé, termine son contrat le 13 décembre prochain. Il n'est pas possible de le renouveler et l'agent ne le souhaitait pas non plus car habitant loin de la commune.

Afin de compenser son départ, il est envisagé de recruter un agent en CDD pour une quotité de 23/35^{ème}, pendant un an.

Accord du conseil à l'unanimité.

IV Aménagement de la cour de l'école maternelle

a) Demande d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage par l'ATD 24

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conventionner avec l'ATD 24 afin qu'il nous assiste dans ce projet (de l'analyse des besoins, la réalisation du cahier des charges, la consultation et l'analyse des offres de la maîtrise d'œuvre). Le Conseil municipal valide cette proposition.

V Dénomination de noms de rues

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE la création des voies libellées suivantes :

Lieu-dit des nouvelles voies à créer	Typologie nouvelle	Dénomination nouvelle	Type de numérotation
Nouvelle voie donnant accès à la future gendarmerie et au lotissement communal (accès depuis la route du marché de la Fraise)	Rue	Jean GRELLETY	Classique
Moulin de Ripaille – création d'un lotissement par Perigord Habitat	Rue	Alice BOUBAUD	classique
Petite place devant l'entrée principale du cimetière	Espace	Clément PAUTARD	classique

VI Amélia 2

a) Dossier M.Mme LABROUSSE

Dans le cadre du projet Amélia 2, le Conseil municipal décide d'attribuer une aide de 1 000 € à M.Mme LABROUSSE Henri et Reine pour des travaux de changement de chauffage (pompe à chaleur), de changement de menuiseries intérieures et d'une VMC à l'immeuble situé au 175, Impasse de la prairie, lieudit Les Gourcils à Vergt.

b) Dossier M.Mme MERCIER Remy

Dans le cadre du projet Amélia 2, le Conseil municipal décide d'attribuer une aide de 1 000 € à M.Mme MERCIER Rémy et Régine pour des travaux de changement de chauffage (remplacement chaudière au fioul pour PAC), de changement de menuiseries à l'immeuble situé au 2, Route des Gourcils à Vergt.

VII SDE 24

a) Modernisation de l'éclairage public 2023

Dans le cadre de la convention nouvelle, il est prévu d'engager des dépenses de modernisation de l'éclairage public chaque année, pendant 10 ans, afin de renouveler le parc existant.

Christian BESSE présente la proposition 2023 et s'interroge sur la nécessité de réaliser l'intégralité des travaux sachant qu'il est prévu de réduire l'éclairage public en prévoyant des extinctions nocturnes et en limitant le nombre de candélabres allumés.

Ce projet est ajourné dans l'attente d'une réunion avec le SDE 24 afin d'avoir plus de précisions sur les questionnements du conseil

VIII Questions diverses

a) Remerciements des collégiens

Monsieur le Maire donne lecture de la carte de remerciements des collégiens lesquels ont pu, avec l'aide des élus, aller rencontrer certains commerçants et artisans vernois afin de découvrir leurs métiers.

b) Date des vœux du Maire

Ils se dérouleront le samedi 07 janvier 2023, à 19 h 00, à l'Atrium.

c) Demande d'abribus

Olivia DARTINSET signale qu'il serait opportun de rajouter un abribus au parking du cimetière, celui existant ne permettant pas d'abriter le nombre conséquent de voyageurs à l'arrêt de 07 h 00 du matin notamment.

Elle rajoute qu'il n'y en a pas devant les anciennes écoles, boulevard Fénelon.

Une demande sera adressée au conseil départemental en ce sens.

d) Dangerosité à la sortie de l'impasse de Lambertie

Cendrine LAGRANGE explique que la vitesse excessive des véhicules arrivant du rond-point de Pont Romieux rend dangereuse la traversée de la route départementale en sortant de l'impasse de Lambertie.

Un courrier sera adressé au département en ce sens.

e) Bio-déchets

Une discussion est lancée concernant la redevance incitative mise en place par le SMD3. Une réflexion sera menée sur l'installation de composteurs collectifs de quartier par le SMD3. Il faut cependant l'adhésion des habitants pour que le système fonctionne.

L'ordre du jour est levé à 19 h 50

Signature du Maire

Signature du secrétaire